

Le CSE sera obligatoire dans toutes les entreprises au 1^{er} janvier 2020. Bouleversant la représentation du personnel telle qu'elle existait jusqu'alors, la nouvelle instance obéit à de nouvelles règles de seuil.

Ainsi, les entreprises de plus de 300 salariés devront se doter d'une CSSCT. Mais qu'en sera-t-il des autres ? Comment faire de la santé sécurité et des conditions de travail un enjeu au sein du CSE ?

De même, *une commission de l'égalité professionnelle* devra être créée au sein de CSE dans les entreprises d'au moins 300 salariés. Elle sera notamment chargée de préparer les délibérations du CSE relatives à la politique sociale de l'entreprise, aux conditions de travail et à l'emploi, dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Comment s'articulera cette compétence, avec la nouvelle obligation issue de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui en fait désormais une obligation de résultats, et non plus simplement d'une obligation de moyens ?

Les interrogations sont nombreuses et importantes autour de ces nouvelles obligations. C'est pourquoi, la DIRECCTE en partenariat avec l'I.R.E.O., vous proposent des demi-journées d'information (imputable sur le CFESS – cf. verso) sur chacune de ces thématiques.

Ces **demi-journée d'information gratuites** (inscription obligatoire) sont à destination de **tout public (mandatés/élus), syndiqué ou non, des TPE/PME (de 11 à 299 salariés)** et se dérouleront en plusieurs lieux du territoire selon le calendrier suivant :

Lieux	Dates	Agir pour l'égalité professionnelle et l'égalité salariale	Quelle place réserver à la santé, sécurité et aux conditions de travail au sein du CSE ?
Amiens	Mardi 16 avril 2019	8h30 / 12h30	13h30 / 17h30
Arras	Mardi 23 avril 2019	8h30 / 12h30	13h30 / 17h30
Calais	Mardi 30 avril 2019	8h30 / 12h30	13h30 / 17h30
Compiègne	Vendredi 19 avril 2019	8h30 / 12h30	13h30 / 17h30
Laon	Mercredi 17 avril 2019	8h30 / 12h30	13h30 / 17h30
Lille	Lundi 15 avril 2019	8h30 / 12h30	13h30 / 17h30
Valenciennes	Lundi 29 avril 2019	8h30 / 12h30	13h30 / 17h30

Afin de valider votre inscription, nous vous invitons à vous inscrire en ligne sur le site : www.ireo.fr (rubrique « Inscriptions / DIRECCTE »)

Dans l'attente du plaisir de vous y rencontrer, veuillez croire, Madame, Monsieur en nos sincères salutations.

L'IREO est reconnu par le Ministère du travail comme un institut spécialisé délivrant de la formation économique sociale et syndicale (Arrêté du 2 janvier 2019 fixant la liste des organismes dont les stages ou sessions sont consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, publié au JO du 06 janvier 2019).

Ce congé permet d'acquérir des connaissances économiques, sociales ou syndicales, dans le but d'exercer des responsabilités syndicales.

Les demi-journées de formation organisées à ce titre par la DIRECCTE et l'IREO sont imputables sur ce congé. À la demande de tout intéressé ayant émargé la feuille de présence, une attestation de présence sera délivrée à l'issue de la formation.

MODELE DE DEMANDE DE CONGE FORMATION ECONOMIQUE SOCIALE ET SYNDICALE

(à rédiger sur papier libre et à remettre à l'employeur un mois avant le démarrage de la formation)

Objet : demande de congé pour formation Economique Sociale et Syndicale

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du.....au..... pour suivre une action de formation au titre du CFESS, d'une durée de... jours, se déroulant à....., conformément aux articles L2145-1 s ; ; L2145-5 s. , et R3142-2 s. du Code du Travail. Je vous précise qu'il s'agit d'un stage organisé par l'I.R.E.O. Faculté des Sciences juridiques Politiques et Sociales, 1 place Déliot, CS 10629, 59024 LILLE Cedex, organisme habilité par le Ministère du travail à dispenser des formations (*Arrêté du 2 janvier 2019 fixant la liste des organismes dont les stages ou sessions sont consacrés à la formation économique, sociale et syndicale, publié au JO du 06 janvier 2019*).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Date et Signature
